Chronique Parisienne

Les inaugurations de statues sont, avec les célébrations d'anniversaires dont je parlais il y a peu de temps, une des grandes occupations de nos hommes politiques, et il faut convenir que ce n'est pas une sinécure. Les délégués officiels à ces cérémonies parcourent la France d'un bout à l'autre, de l'Est à l'Ouest, du Nord au Midi, avec une endurance et une célérité remarquables. On les voit discourant à Carpentras, et le lendemain à Concarneau. Bref, il n'est pas le moindre bourg qui ne se pique de quelque gloire à célébrer, et qui ne convie à présider la fête quelque personnage haut placé.

La statuomanie est une des caractéristiques de notre époque, et parmi tous ceux que l'on juge dignes de passer en effigie à la postérité, peut-être serait-il à propos de faire une sélection. On peut avoir été de son vivant, un médecin dévoué, un professeur émérite, votre un poète non sans talent, sans que ce soit là chose tellement rare et merveilleuse qu'il semble nécessaire d'en perpétuer à jamais la mémoire au coin d'une rue ou sur une place publique. Il ne suffit que d'avoir bien rempli son devoir professionnel pour qu'aussitôt la Renommée aux cent bouches, fasse sonner sa trompette, et que l'on vous coule en bronze, vêtu d'une redingote et coiffé d'un chapeau haut de forme. Dans notre pays, les hommes consciencieux et les gens de mérite sont nombreux. Si l'on veut tous les statufier, il ne restera plus de place pour construire des maisons, ce qui, après tout, actuellement, semble encore plus indispensable.

Certes, parmi ces statues, toutes ne sont pas intempestives, et il en est qui perpétuent un souvenir intéressant pour l'humanité. Si la statue de Théophraste Renaudot ne s'érigeait pas à Paris (et une autre à Loudun, sa ville natale), combien de gens ignoreraient qu'il fut le père et l'inventeur du journal? A l'oublier, il y aurait pourtant de l'ingratitude. Le journal, que le modeste Renaudot appelait « une de ses innocentes inventions », est devenu une telle puissance, c'est un rouage si important dans la machine publique, que l'on ne peut croire qu'il fut un temps où n'existait point cette « invention » — pas si innocente que voulait bien le dire le bon Théophraste.

Une récente conférence a fait surgir de l'ombre le nom de Renaudot, peut-être un peu oublié du grand public. De son temps, ce nom était au contraire populaire. Editeur responsable de ses « Gazettes » — ainsi s'appelaient alors les journaux — il fut vivement pris à parti, ainsi qu'il l'a dit, « par les jaloux, les envieux et les sots ». Richelieu avait tout de suite compris le parti qu'il pouvait tirer, pour gouverner, du « Compère Renaudot ». Par les gazettes quotidiennes, il y avait une communication constante avec le peuple, et le Roy lui-même, nous confie Renaudot, ne dédaignait pas de composer des articles qu'il envoyait avec une « prière d'insérer » plutôt impérieuse! A cette époque, les polémiques politiques ne pouvaient exister. On se rattrapait sur les disputes littéraires, médicales — et surtout personnelles. — Gens de la Cour et gens de la ville étaient pris à parti. Ils ne répondaient pas eux-mêmes, mais avaient des écrivains à leur solde qui se chargeaient de ce soin. Comme l'on voit, rien de nouveau sous le soleil.

Théophraste Renaudot ne fut pas seulement un journaliste — ce le premier — du moins en date — des journalistes. Il avait l'âme charitable d'un apôtre, et à côté des Gazettes, il imagina ainsi de fonder... le Mont-de-Piété... « Bureaux de vente à grâce, troques, et achats de meubles et autres biens quelconques ». Il avait d'abord voulu que « qu'afin que cette institution puisse mériter le beau nom qu'on lui donne, ce prêt fut gratuit, selon le précepte de l'Evangile : « Prêter sans rien espérer ». Et, disait-il : « Il faut que en un Estat les riches aident » aux pauvres, son harmonie cessant lors- » qu'il a partie d'enflée outre mesure, les » autres demeurant atrophiées. »

La gratuité complète n'était, hélas! guère possible. Mais il n'en reste pas moins que ce fut tout d'abord œuvre absolument charitable, dans la pensée du fondateur, lequel se faisait gloire « d'être avant toute chose, bon chrestien ».

La « Gazette » parut, à ses débuts, une fois par semaine, en quatre pages in-quarto. Dès la seconde année, elle doublait son format, qui fut porté à huit pages. Les « Suppléments » des journaux, qui ont semblé une innovation moderne, avaient été pourtant déjà inaugurés par le Compère, qui en publiait un tous les mois sous le titre de « Relation des nouvelles du monde reçues dans tout le mois ».

Depuis la gazette de Renaudot, les journaux et les feuilles publiques sont devenus légion. Leur inventeur ne saurait laisser indifférent. Car on peut dire du journal ce qu'Esope disait de la langue : « Que l'on y trouve ce qu'il y a de meilleur et ce qu'il y a de pire », selon l'emploi que l'on en fait.

Charlotte CHABRIER.

VIOLETTES DU CONGO

Savon N° 223. Blancheur du teint. Arome vrai de la fleur fraîchement cueillie, une des plus grandes difficultés en parfumerie. Victor Vaissier.

L'ORDRE EUROPÉEN

Un nouvel article de M. Clemenceau

Paris, 11 décembre. — L' « Echo National » publie, sous le titre : « L'ordre Européen », un nouvel article de M. Clemenceau, dans lequel celui-ci dit notamment :

Quand la France traite avec la Grande-Bretagne ou les Etats-Unis, elle traite avec deux grands syndicats.

La Grande-Bretagne, c'est l'Empire britannique, c'est les Dominions, qui sont venus de si loin se battre avec nous; c'est une firme mondiale sur l'étendue de laquelle le soleil ne se couche pas.

Les Etats-Unis sont, depuis cent ans, le speaker de deux continents, et quelles que soient les discussions auxquelles ait donné lieu la doctrine de Monroé, entre Américains du Nord et du Sud, personne ne conteste le lien profond qui, aux heures graves, les unit tous.

Qu'est-ce à dire, sinon qu'à Londres comme à Washington, chacun comprendrait, sans peine, le désir de la France de grouper, pour l'organisation meilleure de la paix, des aspirations de pays, qui ont souffert des mêmes dangers, et qu'elle lutte contre le même adversaire.

A aucun moment, depuis trois ans, ni les Anglais, ni les Américains, n'ont eu la sensation que ce groupement existât, et c'est pourquoi l'Europe continentale leur est apparue, si souvent, comme une terre d'anarchie.

Je ne demande certes pas qu'on promulgue, pour l'Europe convalescente, une autre doctrine de Monroé, car la situation n'est pas la même.

J'indique seulement, par une comparaison qui accuse à l'excès les traits de ma pensée, que c'est par les pays continentaux, et non point du dehors, que doit être organisé cet ordre européen, dont les financiers d'Amérique font la condition de leur participation à nos affaires.

Cet ordre nouveau, dans sa fragilité, je ne le trouve pas dépourvu, ni de grandeur, ni de beauté.

J'affirme, en tous cas, que, malgré ses défauts, il satisfait, dans la forme que lui a donnée la victoire, les aspirations historiques de millions et de millions d'hommes, et que si l'on veut faire, en Europe, œuvre constructive, c'est sur lui qu'il faut bâtir.

LA CHAMBRE VOTE

le budget des Chemins de fer et le projet de loi sur le recensement, la revision et l'appel de la classe 1923

SÉANCE DU MATIN

Paris, 11 décembre. — La séance est ouverte à 10 h. 05, sous la présidence de M. Puech.

MM. Le Trocquer et Albert Sarraut sont au banc du Gouvernement.

Le budget des Chemins de Fer

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des conventions.

Répondant aux critiques de M. Nicod sur l'organisation des chemins de fer, M. Le Trocquer donne l'assurance que des tournées de contrôle seraient faites dorénavant d'une manière plus fréquente, dans le but d'éviter les catastrophes.

Tous les chapitres du budget ont été adoptés.

Séance levée à midi 45.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Paris, 11 décembre. — M. R. Péret ouvre la séance à 15 h. 35.

M. Maginot est au banc du gouvernement.

PROJETS DIVERS ADOPTÉS

La Chambre adopte sans débat un certain nombre de projets de loi relatifs à l'Alsace et à la Lorraine.

Le projet de loi portant ouverture de crédits sur l'exercice 1922 au titre du budget général, pour couvrir les dépenses de premier établissement et de fonctionnement du secrétariat général permanent au Conseil supérieur de la défense nationale.

Le projet de loi adopté par la Chambre, adopté avec modifications par le Sénat, portant annulation et ouverture sur l'exercice 1922, de crédits concernant les services de l'Instruction publique.

LA CLASSE 1923

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au recensement, à la revision et à l'appel de la classe 1923.

Les différents articles sont adoptés.

M. Morinet, parlant sur l'ensemble, déclare au nom de ses amis communistes, qu'ils ne voteront pas la loi ne voulant pas que les jeunes gens français montent la garde autour du capital, générateur des guerres. (Exclamations, rires).

L'ensemble est adopté.

LES BUDGET DES BEAUX-ARTS

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des Beaux-Arts.

M. Paul Raincil, rapporteur, dit que la nécessité des économies pourrait nous faire désespérer de voir jamais les Beaux-Arts reprendre le rang qu'ils méritent dans nos préoccupations nationales, si la vitalité magnifique de notre race française ne compensait pas, dans une certaine mesure, la pénurie de ressources.

M. Xavier de Magallon demande que des crédits plus grands soient réservés à l'enseignement de l'art et plus spécialement à l'histoire de l'art.

M. l'abbé Mulier intervient pour présenter un plaidoyer en faveur des vieilles églises de France et des magnifiques monuments d'architecture gothique et romane qu'il faut, à tout prix, préserver de la ruine. Il réclame également la protection des beaux sites français, dont l'esthétique est trop souvent déshonorée par des panneaux réclames du plus fâcheux effet.

La discussion générale est close. La suite est renvoyée à mardi après-midi. La séance est levée à 19 h. 05; séance mardi matin, suite de la discussion du projet sur la taxation des blés et farines.

Le régime des détroits à Lausanne

Les experts travaillent à l'établissement d'un projet unique

Lausanne, 11 décembre. — Les experts militaires et navals ont poursuivi, ce matin, leurs échanges de vues sur le régime des détroits. On espère aboutir dans la soirée à l'établissement d'un projet unique.

A la Société d'Encouragement des Stagiaires de Roubaix-Tourcoing

Visite de M. E. Paris inspecteur général de l'Enseignement technique

Samedi dernier, M. Emile Paris, inspecteur général de l'Enseignement technique, en tournée d'inspection dans la région, a été reçu par le Bureau de la « Société d'Encouragement de Roubaix-Tourcoing pour l'envoi de stagiaires industriels et commerciaux à l'étranger ». Auteur lui-même de l'institution officielle des stagiaires commerciaux au Sous-Secrétariat d'Etat de l'Enseignement technique, et s'intéressant vivement à cette question, M. E. Paris avait manifesté le désir de se rencontrer avec ceux qui ont organisé à Roubaix-Tourcoing cette belle œuvre, et il avait prié M. F. Hainaut, le distingué directeur de l'Ecole Pratique, de lui ménager une entrevue.

Au cours de celle-ci, M. Ch. Florin, président, a exposé à M. Paris le but et le fonctionnement de la « Société d'Encouragement ». Il a insisté sur le grand intérêt qu'il y a pour notre industrie et notre commerce textiles, et pour toute notre région, à ce que nous possédions des exportateurs formés et spécialisés, connaissant les marchés étrangers pour y avoir séjourné, et au courant, par le moyen du stage, de tout ce qui est particulier à chacun d'eux. Rappelant l'historique de la société, M. Florin a montré comment, grâce au groupement de toutes les branches industrielles et commerciales textiles par notre puissante Fédération, et d'un autre côté, grâce aux qualités exceptionnelles qui se rencontrent dans la jeunesse de notre région, une œuvre de ce genre est ici assurée du succès.

M. l'inspecteur général a félicité chaudement celui qui a eu le grand mérite de créer à Roubaix-Tourcoing un organisme qui, dit-il, est appelé incontestablement à rendre de grands services. Il a ajouté qu'il était d'autant plus heureux de lui apporter ses félicitations, que c'est précisément une communication faite par M. Ch. Florin, au nom de la « Chambre Syndicale du Tissu » de Roubaix au ministère du Commerce, il y a près de deux ans, qui lui avait trouvé la « formule » exacte du stage commercial et avait poussé le Sous-Secrétariat d'Etat de l'Enseignement technique à entrer résolument dans cette voie.

M. Paris a été frappé de l'orientation toute pratique donnée à l'organisation du stage, tel qu'il est prévu par la « Société d'Encouragement ». Le mode de recrutement des stagiaires par voie de concours, l'existence à côté du Comité d'une Commission d'admission composée d'industriels et de commerçants qui se chargent de faire subir eux-mêmes, aux candidats l'examen préparatoire, le rapport mensuel exigé de la part des stagiaires et l'envoi régulier de questionnaires pour guider les jeunes gens dans leurs investigations à l'étranger, tout cet ensemble de dispositions très pratiques a vivement intéressé M. l'Inspecteur général, qui a exprimé hautement sa profonde satisfaction de voir une Société organisée avec autant de méthode et de sens de réalisations. L'expérience que le Sous-Secrétariat d'Etat de l'Enseignement technique a déjà pu acquérir à la suite des premiers envois de stagiaires à l'étranger, lui a permis également d'approuver l'âge auquel s'est arrêtée notre Société, de même que l'obligation du stage préliminaire dans une maison textile de nos places.

De leur côté, les industriels et les commerçants, membres du Bureau de la « Société d'Encouragement », qui se sont entretenus, au cours de cette réunion, avec M. Paris, ont été heureux d'entendre un fonctionnaire supérieur envisager avec autant de sens pratique et un esprit aussi positif, l'important problème de la préparation de notre jeunesse aux carrières commerciales et aux affaires. Il leur a été particulièrement agréable d'entendre M. l'Inspecteur général affirmer que le Sous-Secrétariat d'Etat de l'Enseignement technique, dans cette question du stage industriel et commercial, entend bien son rôle à « aider » l'initiative privée, qu'il ne saurait entrer dans ses intentions d'y suppléer, et qu'en définitive, la direction des stages commerciaux laisse aux Sociétés reconnues, comme la « Société d'Encouragement », la responsabilité du choix du contrôle et de la formation des stagiaires. L'Etat, en l'occurrence, apporte sa participation financière et met à la disposition des organismes privés ses représentants officiels au dehors, les attachés commerciaux établis dans tous les pays étrangers. Il s'agit donc d'une collaboration dans laquelle l'initiative privée conserve toute la direction de l'entreprise, l'Etat venant simplement la seconder en accordant sa part de subvention et surtout en donnant à l'œuvre un caractère semi-officiel, ce qui a son importance aux yeux de l'étranger.

Le Bureau de la « Société d'Encouragement » a été satisfait de recueillir ces renseignements de la bouche même de celui qui, au Sous-Secrétariat d'Etat de l'Enseignement technique, préside à la direction des stages commerciaux et il a été heureux également d'en recevoir l'assurance que notre Société peut compter sur tout le concours du gouvernement, pour mener à bien l'œuvre très intéressante qu'elle vient de commencer.

LES NOUVEAUX POSTES DE STAGIAIRES ET LE PROCHAIN EXAMEN

Nous croyons rendre service à nos lecteurs en rappelant que la « Société d'Encouragement » pourvoira encore prochainement à trois postes très intéressants : en Egypte, au Canada, en République Argentine.

Un examen aura lieu, probablement avant la fin du présent mois, auquel peuvent participer tous les candidats réunissant les conditions requises. Ils peuvent solliciter tous renseignements dans ce dessein et se faire inscrire, en s'adressant au siège social de la Société, 3, rue de l'Hôtel-de-Ville.

La Crise du Logement

POURQUOI ON NE BATIT PAS

Comme suite à l'article paru ici le 8 décembre, le Syndicat Général des Entrepreneurs de Roubaix et environs nous adresse les intéressantes explications suivantes :

Malgré la complexité inouïe de la question, nous tâcherons d'en dégager les raisons pénétrantes, en nous plaçant tour à tour au point de vue :

1° De celui qui bâtit;

2° Du locataire;

3° Au point de vue technique :

Nous poserons brièvement le problème, ensuite nous chercherons, en connaissance de cause, la solution capable d'aider, tout au moins, à le résoudre.

POINT DE VUE DU BATISSEUR

Quand on veut bien y réfléchir sans parti-pris, et en faisant abstraction de ses intérêts particuliers, on est obligé de reconnaître que le prix de la construction en lui-même, n'est pas du tout, pour le bâtisseur, la raison pour laquelle il ne bâtit pas.

Je m'explique :

Un propriétaire qui en 1914 avait 100.000 francs de disponible bâtissait 20 maisons à 5.000 francs qui lui assuraient un placement sûr d'un rapport net de 5 0/0.

Aujourd'hui avec la même disponibilité il pourrait tout autant bâtir cinq maisons à 20.000 francs soit 100.000 francs à condition d'en retirer un revenu équivalent à celui de 1914.

La preuve, c'est qu'il n'existe pas de pays au monde où la construction coûte aussi cher qu'en Amérique, par contre, il n'est pas non plus de pays au monde où l'on bâtisse tant et si grand.

Donc, pour le bâtisseur, le coût de la construction n'entre pas en ligne de compte, ce qui importe pour lui c'est le revenu qu'il peut tirer de ses constructions.

POINT DE VUE DU LOCATAIRE

Si le propriétaire ne peut pas retirer l'intérêt normal des dépenses qu'il a engagées, c'est parce qu'il ne trouve pas à louer à un prix suffisamment rémunérateur.

Pourquoi?

Parce que ceux qui ont besoin de se loger ne peuvent ou ne veulent pas payer plus que trois fois le loyer d'avant-guerre, et qu'une maison coûte aujourd'hui plus que trois fois le prix d'avant-guerre.

POINT DE VUE TECHNIQUE

Pourquoi la construction coûte-t-elle si cher?

Parce que dans la construction tout est main-d'œuvre.

« Ce n'est pas à comparer, par exemple, » avec les matières qui servent à notre ali- » mentation et qui nous proviennent de » l'agriculture pour leur totalité, car ici la » main-d'œuvre n'entre que pour une partie, » le reste est en fonction du soleil qui ne » coûte rien. »

Dans le bâtiment au contraire :

Le terrassement n'est que de la main-d'œuvre;

La brique ne comprend comme matière que de la terre et du charbon, tout le reste est main-d'œuvre;

L'extraction des chaux et des ciments; main-d'œuvre;

Leur fabrication; main-d'œuvre;

Maçonnerie; main-d'œuvre;

Pour les bois; la coupe, l'élagage, le sciage, la manipulation pour le séchage, la façon des charpentes et menuiseries, leur pose; main-d'œuvre.

Et il en est ainsi de tous les éléments rentrant dans la construction d'une maison, sans parler de la question des transports et des changes.

Par conséquent c'est vouloir rechercher la quadrature du cercle que de prétendre bâtir à un coefficient inférieur, à celui de la main-d'œuvre qui est voisin de 3.

POURQUOI LA MAIN-D'ŒUVRE EST-ELLE A CE COEFFICIENT?

C'est le résultat de la loi de l'offre et de la demande, c'est-à-dire d'une loi naturelle contre laquelle on ne peut rien. Ni les offices d'Habitations à bon marché, ni les Syndicats ouvriers et patronaux, ni le gouvernement ni les pouvoirs publics et surtout ni des discours, n'y changeront rien.

On manque de main-d'œuvre à cause du grand nombre de maisons à reconstruire en même temps.

En conséquence la main-d'œuvre est cher et restera cher aussi longtemps que la loi de l'offre et de la demande ne jouera que d'un seul côté.

Y a-t-il une solution à la crise du logement?

Voici ce que nous en pensons :

En réalité, la crise vient de ce qu'il s'est produit un déséquilibre social provoqué par les lois d'exception, et les moyens de fortune, qui sont venus successivement entraver le libre jeu de la loi naturelle de l'offre et de la demande, au détriment d'une partie de la société pour le plus grand bien de l'autre.

D'autre part, le mode d'existence des diverses classes a évolué.

Avant la guerre le rêve de toute personne ayant fait quelques économies, était de se faire construire une maison, en rapport avec ses moyens, et d'y vivre économiquement et modestement.

La chose était relativement aisée, le prix du terrain et de la construction était alors en rapport avec les possibilités budgétaires des intéressés.

Aujourd'hui l'idéal est complètement changé.

On vit mieux, on s'habille mieux, on se procure davantage de distractions, on voyage beaucoup plus et on ne veut plus réserver au loyer la partie principale de ses revenus.

A ces nouvelles conditions d'existence il faudrait adapter de nouvelles méthodes.

On ne peut réduire, en dessous de certaines limites, les proportions de la maison type 1914.

C'est un mauvais calcul que de vouloir économiser sur les quantités ou sur la qualité des matériaux.

Il faudrait donc savoir adapter à l'équilibre social nouveau, un mode d'habitation autrement équilibré.

Quelle serait la solution?

La solution nous paraît être le grand immeuble divisé en appartements, qui est l'exception dans le Nord, contrairement à ce qui se passe dans l'Est et dans le Sud-Est.

L'appartement nous semble être le seul mode pratique actuel de l'habitation et le seul mode pratique de résoudre la question des loyers trop chers pour les occupants.

Des immeubles construits dans cet esprit réaliseraient, pensons-nous, le logement à prix réduit, et seraient en même temps d'un revenu normal aux sociétés ou propriétaires qui les érigeraient.

Mais!

Mais ce mode d'habitation plaît-il au locataire de notre région si habitué à vivre dans une maison particulière, où il se sent le seul maître?

Nous ne le pensons pas, et ce n'est d'ailleurs pas à lui conseiller, dans ce cas nous ne pouvons qu'en revenir au mode de constructions d'avant-guerre.

Le coût de ces constructions étant, comme nous venons de le démontrer, proportionnel à celui de la main-d'œuvre, le prix de la location ne peut être établi que dans les mêmes proportions.

Nous avons beau retourner le problème en tous sens nous ne trouverons pas d'autre solution.

CONCLUSION

En résumé pour résoudre la crise du logement, il faut :

1° Que l'on bâtisse;

2° Que le bâtisseur puisse retirer un revenu normal de sa bâtisse;

3° Que le locataire consente à payer un loyer correspondant avec ses propres revenus;

4° Que les villes suppriment, pendant un certain temps, les droits de voirie et ceux d'octroi concernant les matériaux, qui haussent de 7 0/0 le coût total de la construction;

5° Que l'Etat exonère d'impôts les constructions destinées aux logements; (c'est fait);

6° Que les entrepreneurs consentent à travailler à bénéfice raisonnable; (c'est fait depuis longtemps);

7° Que tous comprennent que la bâtisse est encore le placement le plus sûr à l'heure où nous vivons.

Quant aux projets ayant pour but de bâtir au coefficient 2, en produisant les matériaux au prix coûtant (c'est-à-dire au coefficient voisin de 5) ce sont des impossibilités.

Le Secrétaire du Syndicat général des Entrepreneurs de Roubaix et environs.

Les élections communales en Italie

Les résultats

Bologne, 11 décembre. — Des élections ont eu lieu dans 12 communes de la province de Bologne. Les listes fascistes ont complètement triomphé.

A Milan, la victoire de la liste libérale est assurée.

Deux assassins comparaissent devant les assises de la Seine

Paris, 11 décembre. — Devant la Cour d'assises de la Seine comparaissent, cet après-midi, Hochc-Marceau Meunier, 23 ans, homme d'équipe à la gare du Bourget, et Antoine-Lazareth Jeantroux, 21 ans, homme d'équipe également, accusés l'un et l'autre, d'avoir le 25 juin dernier, assassiné, à coups de pierre, le surveillant Bled, qui les avait surpris, au moment où ils fouillaient et pillaient un wagon.

Les deux hommes d'équipe, arrêtés, ont fait des aveux complets.

Coin du « Broutteux »

LES QUALITÉS

Y a in lijeu qui m'invo in p'tit mot d'bleu essin : « Quo qu'cha veut dire, Broutteux, homme de qualité ? »

In p'dié po si ch'est l'premire ou l'deuxime, si ch'est de l'bonne ou ben de l'mache ; in dit qualité tout court.

D'après chin que j'vos sta l'dictionnaire, in homme de qualité, ch'est in grand personnache, in qui vint d'noblesse ou d'naissance distinguée ; ch'est in homme qui a été ochégnié vin l'écours dinne duchesse ou ben d'inne marquisse.

Bé, va, y n'd'a d'tous les sortes vin c'l'espèce de gins ; v'la, supposition, l'kaiser, pour in homme de qualité, ch'étot tout chin qui avot d'fin vin l'z'épluchures.

Et dire qui étot intouré d'ducs, d'comtes et d'barons, qu'in pouvot tertous les mette vins l'même sac ; y n'd'avot pas des doupes de chés hommes de qualité, jour de la vie !

In parlant d'barons, j'ai souvenance qu'inne fos, à Lille, à la gare d'l'estation du qu'min d'fer, y n'd'avot d'appoi sus l'barustrade d'u qu'in donne des biets.

C'Monsi, in gros patapouf, qui fumot chugare, y n'étot po là vin inne position fort élégante... les deux pans de s'capote erlevés montrottent sin derrire comme pou dire : Y est élevé l'rideau ; wetti, v'la l'tableau !

Pindant qui étot là, vin cheulle belle position, y a in farceu qui dit à ses comarates :

— Voulez-vous gagi quate soupers que j'vas li donner l'pid au derrire et qui va m'faire des excuses ?

— Allez, l'pari est fait, y dittent l'z'autes.

— Mais je n'vas po taper trop fort, pou min pid po rester d'vin, ben attindu.

V'la mon homme qui élèfe sin pid et l'invo vin les fesses du gros patapouf, qui s'est tourne in ouvrant ses is tout grands...

— Ah pardon, y dit l'aute ; je vous avais pris pour Monsieur le Baron.

— Mais, y n'a pas de mal à ça, y répond l'aute, fin fir d'avoir été pris pour in baron !

Quant à chin qu'in appelle les qualités, in a tertus les sennes, comme in a tertus ses défauts. Malheureusemint, sus c'monte, in plait pus souvint pa ses défauts que pa ses qualités.

Min vi mon onque y dijot : « Chaquin a ses défauts, mais y sont derrire sin dos ; in n'les vot po. » Ch'est ben la vérité ; et y est rare qu'in vot chez l'z'autes les qualités qu'in n'a po.

In n'est personne parfait, et, sot in ménache ou in société, ou à l'at'li, in dot supporter les défauts de l'z'autes, pas'que presque toudis, y sont rachetés pa des qualités.

Y a aussi chin qu'in appelle vin l'commerce, l'premire et l'deuxime qualité, et l'marchand qui donne l'inne pou l'aute, y perd la confiance et finit toudis pa tcherre vin sin noclet.

Y a acorc, qualité, qui veut dire fonctions, profession ; ch'est pou cha qu'in vot souvint sur des bulletins qui est récrit : nom, prénoms, qualité.

A c'sujet, j'm'in va vous raconter inne petite histoire ; accoutez :

Tchi qui voiache pou sin plaiji, tchan qu'cha li prind l'invie, qui n'a foque à printe des doupes vin sin saclet et s'in d'aller à Paris, in Suisse, ou ben à Nice, prope l'même que si y tchangerot d'quemiche, ch'est plaiji.

Mais sti qui n'a jamais voyagé, et qui apparaîne pou li s'permette inne petite sortisse, y a du plaiji loumint à l'avanche, savez. Y n'dort pu, y busic à l'z'agrémints du voyache, d'tout chin qui va vir, quo, sans compter qui pourra dire qui a vu du pays.

Bé, Rustique, l'garchon à Berloque, l'horlogeu, y a passé par là. Y avot fait inne apparaîne pou li s'in d'aller avec Pinard, in commis-voyageur, accouteumé d'aller au long et au larque.

L'z'éyla invo pou la Belgique.

Rustique accoutot l'aute qui li faijiot d'x'expliques sur tout chin qu'in veyot défiler.

In arrife à Bruxelles, et, là, comme de jusse, in cache in hôtel pou loger.

Y montent à l'champe, d'u qu'chaquin y dépose sin p'tit patchet d'voyache.

Rustique y va droit s'erwetti à l'glache et friser s'moustache comme pou dire :

— Pût ! j'suis t'un voyageur, moi ; j'ai parcouru le mondre !

Ah ! mais, in déchindant, v'la in garchon d'hôtel qui leu moute l'ergisse comme y a vin tous l'z'hôtels, et d'u qu'in dot siner sin p'tit nom, sin nom prope et s'qualité, que cha veut dire qui faut mette si in est boutiqu'li, légociant, bedeau ou rimpayeu d'chaises.

Rustique y prind l'pleume pou li récrire, au preume, sin p'tit nom, Rustique... sin prope nom, Berloque... s'qualité...

Chi, Rustique y gratte à s'tête...

— Quo qui faut mette ? y d'mante à Pinard.

— Bé, y dit l'aute, tchan qu't'aquates du café, du chuque ou ben de l'chicorée, in t'demande si t'faut de l'premire ou ben de l'deuxime qualité ?

— Ouais.

— Bé, chi, ch'est l'même. Te dijos d't'à l'heure que t'aimos d'ête ben soigné, t'n'as qu'à mette de l'premire qualité.

Si ben qu'Rustique y a récrit in grossès lettes, par desous sin nom : Première qualité.

Jules WATTEEUW.

DERNIÈRE HEURE

La Conférence de Londres ajournée au 2 janvier à Paris

Londres, 11 décembre. — Voici le texte du communiqué donné à l'issue de la séance :

Les ministres alliés ont examiné, avec soin, la manière dont se présente actuellement le problème des réparations, ainsi que la question connexe des dettes interalliées européennes. Le projet de règlement préliminaire des réparations soumis par le chancelier allemand, a été également examiné. Il a été reconnu, à l'unanimité, qu'il ne donnait pas satisfaction.

Il n'a pas été possible aux premiers ministres alliés, vu le peu de temps dont ils disposent, d'arriver à des conclusions définitives, au sujet des graves problèmes que pose cette étude. Dans ces conditions, il a été décidé que les premiers ministres alliés continueraient la conversation à Paris, le 2 janvier prochain, de manière à permettre, immédiatement après, la réunion de la conférence plénière qui doit statuer, avant l'échéance du 15 janvier, sur l'ensemble des questions envisagées à Londres.

M. Bonar Law ne veut pas se lier avant d'avoir consulté lord Curzon

Paris, 11 décembre. — L'ajournement au 2 janvier de la conférence de Londres a suscité, ce soir, une émotion assez vive, surtout au Parlement, où les commentaires étaient aussi passionnés que contradictoires. On constatait d'abord, ce qui est évident, le désaccord entre la France et l'Angleterre.

La formule de compromis, sauvegardant la liberté de la France, sans engager l'Angleterre, n'a pu être adoptée. On en donnait, comme raisons, dans les milieux autorisés, non pas une hostilité positive de la part de M. Bonar Law, mais le désir de ne pas se lier, sans avoir consulté auparavant, lord Curzon, directeur responsable de la politique extérieure britannique.

Le nouveau Premier ministre anglais ne ressemble pas à M. Lloyd George. Il ne s'improvise pas diplomate et n'impose pas ses directives au Foreign Office. Telles sont les raisons de l'ajournement.

Lord Curzon, de retour de Lausanne, examinera avec le chef du gouvernement les propositions françaises et arrêtera l'attitude à adopter à leur endroit.

La France peut-elle agir seule ?

Le 2 janvier donc, la rencontre ajournée sera décisive. La France sera-t-elle plus heureuse que le 11 décembre? L'avenir nous l'apprendra. En attendant, la France peut-elle agir seule, comme certains députés très bouillants en parlaient dès ce soir? Au quai d'Orsay, on déclarait que c'était tout à fait impossible. Les pourparlers de Londres n'ont pas échoué, ils sont ajournés. La France ne peut entamer d'action sans qu'une décision définitive ait été prise par les Alliés, que ce soit d'ailleurs pour ou contre. Du reste, le moratorium accordé à l'Allemagne n'expire pas le 1er janvier, mais le 15. L'action ne pourrait donc commencer qu'après cette date.

La Conférence plénière à Paris au lieu de Bruxelles

Ajoutons que la conférence plénière qui serait immédiatement convoquée, si un accord intervenait le 2 janvier, réunirait avec ceux des grands alliés, les délégués de la Pologne et de la Petite Entente, et qu'elle aurait lieu, non pas à Bruxelles, comme il avait été proposé tout d'abord, mais à Paris.

La Conférence de Lausanne suspendue du 23 décembre au 15 janvier

Lausanne, 11 décembre. — Le bruit court de nouveau que la signature du protocole et l'échange des instruments de ratification du traité à intervenir entre la Grèce et la Turquie aurait lieu à Paris et non à Lausanne. Cette nouvelle n'est toutefois pas encore confirmée officiellement.

D'autre part, il se confirme que la Conférence suspendra le 23 décembre ses travaux qui ne seraient repris que le 15 janvier. Ismet Pacha mettra ce délai à profit pour se rendre à Angora afin d'exposer l'état des négociations à l'Assemblée nationale turque.

Arrestation à Maubeuge du chef d'une entreprise de ventes immobilières

Paris, 11 décembre. — On vient d'arrêter, à Maubeuge, au moment où il essayait de rentrer en France, après s'être réfugié à Liège, le nommé Alfred Brahy, âgé de 47 ans, sujet belge, qui avait fondé en 1921, à Paris, un établissement de ventes immobilières.

Brahy est accusé d'avoir exploité les personnes qui désiraient vendre des immeubles. Il se mettait en rapport avec les vendeurs et leur promettait de se charger de toutes les démarches pour leur faciliter la vente de leurs immeubles dans les meilleures conditions, moyennant la remise d'une somme destinée à couvrir les frais de publicité.

UNE PROPOSITION DE LOI POUR EMPÊCHER LES EXPULSIONS DE LOCATAIRES

Paris, 11 décembre. — M. Arthur Levasseur et un grand nombre de ses collègues viennent de déposer, sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi ayant pour objet d'empêcher les expulsions au mois de janvier prochain.

CONCERTS ET SPECTACLES

ROUBAIX. — Hippodrome-Théâtre. — « La Souriante Mme Beudet », tragi-comédie en 2 actes de Denys Amiel et André Obey. « Dardamelle », pièce en 3 actes de E. Mazaud.

Les fines comédies, intelligemment comprises, ont le privilège, lorsqu'elles sont bien jouées, d'offrir un attrait particulier aux spectateurs. Il en fut ainsi lundi soir, à l'Hippodrome, où jouaient des artistes accomplis, devant un public trop restreint, il faut le regretter.

Dans la « Souriante Mme Beudet », de même que dans « Dardamelle », M. Jacques Baumer est incomparable au point de vue artistique. Il est avec élégance et finesse. Mlle Renée Lodjet a fait une Mme Beudet, langoureuse, énervée parfois, du fait de la manie de son mari, mais qui aime malgré tout. Cette artiste a joué ensuite, dans « Dardamelle », sous un aspect non moins séduisant, mais avec une exaltation farouche, une Francine dégue dans ses extravagantes provocations. MM. A. Colas, Marcel de Garcin, ont également contribué au succès de ces pièces. Mlle M. Pradrill, s'est acquittée avec talent, des rôles divers qu'elle a délicatement interprétés. Les rôles secondaires ont été aussi bien tenus, et méritent des éloges.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

Le personnel des tramways de Lille décide la grève générale

Au cours d'une réunion tenue lundi soir au Gallon, le personnel des tramways de Lille a décidé la grève générale pour mardi matin, se solidarisant ainsi avec les ouvriers des ateliers qui réclament une augmentation de 0 fr. 25. Les grévistes demandent en outre des garanties pour leur caisse de retraites, voulant être assimilés aux cheminots des Compagnies de chemins de fer.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Le marché à terme de change à Anvers

COTE DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 1922

(Les cours sont en francs belges)

	Liv. st.	Fr. franc.	Dollars	Marks
1re quinz. déc.	70.573	100.00	15.425	0.19
1re quinz. fév.	70.512	108.40	13.375	0.19
1re quinz. mai.	70.373	107.50	15.25	0.19

(Communiqué par la Caisse Internationale de Liquidation d'Anvers).

COTONS

LIVERPOOL, 11 décembre.

CLOTURE. — Cotons américains. — Décembre, 14.08; janvier, 14.00; février, 13.89; mars, 13.80; avril, 13.71; mai, 13.65; juin, 13.54; juillet, 13.44; août, 13.34; septembre, 13.03; octobre, 12.80; novembre, 12.68.

Sonderbericht. — Décembre, 17.15; janvier, 17.15; février, 17.35; mars, 17.15; avril, 17.50; mai, 17.60; juin, 17.65; juillet, 17.75; autres mois, inchangés.

Ventes, 4.000; importations, 9.500; américain, hausse, 15; brésilien, hausse, 18; égyptien, hausse, 15.

NEW-ORLEANS, 11 décembre.

CLOTURE. — Cotons Middling Upland. — Disponible, 25; — Cotons à terme : Sur mars, 24.71; sur mai, 24.61.

NEW-YORK, 11 décembre.

COURS DE ONZE HEURES. — Janvier, 24.99; mars, 25.21; mai, 25.15; juillet, 24.84.

CLOTURE. — Coton de Middling Upland. — Disponible, 25.10; janvier, 24.89; février, 24.96; mars, 25.06; avril, 25.06; mai, 25.08; juin, 24.90; juillet, 24.79; août, 24.61; septembre, 24.80; octobre, 25.24; novembre, inchangé; décembre, 24.95.

RECETTES

Aux ports de l'Atlantique.... 4.000 contre 25.000
Aux ports du Golfe..... 17.000 contre 5.000
Aux ports du Pacifique..... nulles contre néant